

Le Courrier du Snalc Créteil

n° 14

Bulletin trimestriel de la section académique du Snalc-Csen

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE



VOUS ALLEZ DIRE encore, mais la situation s'aggrave d'année en année. Nous recevons régulièrement les doléances de collègues que nous engageons souvent à porter plainte pour les agressions dont ils sont victimes.

Dans certains établissements de la Seine-St-Denis, puisqu'il faut citer ce département, l'enseignement devient un métier à risques. Des professeurs toujours plus nombreux sont insultés, mais aussi agressés, leurs véhicules dégradés.

Les collègues du collège E. Galois à Sevran, que nous soutenons dans leur action, sont en grève depuis le 28 avril. Un surveillant a été violemment frappé de six coups au visage, par un élève auquel il demandait de sortir dans la cour, et a dû être transporté d'urgence à l'hôpital souffrant d'un traumatisme oculaire. Il est depuis en arrêt de travail.

Nous n'acceptons pas cette situation de violence et d'insécurité permanentes, et avons décidé de soutenir les collègues dans leur action de grève. Nous sommes intervenus auprès de M. le Recteur pour que nos collègues obtiennent la satisfaction de leurs revendications et puissent à nouveau enseigner dans la sérénité.

Mais nous sommes parfaitement conscients que des moyens supplémentaires ne résoudre pas les problèmes; **c'est la politique éducative qu'il faut changer**: développer des parcours diversifiés, orienter les élèves suivant leurs aptitudes, et ne pas oublier de **sevir chaque fois** que cela est nécessaire -- alors que de trop nombreux chefs d'établissements font preuve d'une **mansuétude coupable** à l'égard des jeunes pré-délinquants.

Si on avait écouté le SNALC, au lieu de donner satisfaction à la FSU et au SGEN dans leurs demandes démagogiques, nous ne serions pas aujourd'hui face à des difficultés qui deviennent localement insurmontables.

Il est encore temps de réagir, mais la **volonté doit venir de la rue de Grenelle et de l'Élysée.**

N. Rebmann

12 heures pour les Agrégés
15 heures pour les Certifiés
Une demande réaliste.

Le Courrier du Snalc Créteil

19, Chemin de Chelles ÷ 77410 Claye-Souilly

MOTIF DE NON DISTRIBUTION	ROUTAGE 206
Adresse insuffisante	DISPENSÉ DE
N P A I	TIMBRAGE
Refusé	

Au sommaire de ce numéro:	Page ~
Mouvement académique TA, MA	2
Délégations rectorales	2
Accès au corps des agrégés	3
Pédagogie (Tribune libre)	3
La grève des IPR	4
Le nouveau bureau académique	4
Adhésions / fiche syndicale	(encart)

La citation du jour:

«Le SNALC n'a pas à être "pédagogiquement correct", ni même "politiquement correct". (...) Nous ne sacrifions pas aux rituels désormais bien installés de la pensée unique. Nous sommes des humanistes, des responsables, des démocrates, bref, des hommes et des femmes libres. C'est au nom de cette liberté que nous défendons les professeurs.»

Bernard KUNTZ

élu Président National le 1^{er} avril 1997

MOUVEMENT ACADEMIQUE

AFFECTATION des T. A. et des M. A.

Les affectations des TA et des MA se décideront en juillet et en août lors de la réunion des Groupes de Travail Paritaires Académiques, en fonction du barème ci-après, et en cas d'égalité de barème, au profit du plus âgé.

Vous avez dû formuler vos vœux par Minitel avant le 26 mai. Pour le calcul de votre barème, les éléments sont pris en compte au 31 août 1997.

Si votre poste vous convient, vous pouvez bénéficier d'un maintien prioritaire avec avis favorable de votre chef d'établissement, avec une bonification, à condition d'avoir fait la demande en 1^{er} vœu.

Si vous désirez que le SNALC suive votre demande, défendez votre dossier et vous informez immédiatement de votre affectation, n'oubliez pas de remplir et de nous envoyer votre fiche syndicale.

<input type="checkbox"/> TA: ancienneté	10 pts/an plafonnée à 10 ans
échelon au 31/8/97	7 pts/éch. Cl. Norm. 7 pts/éch + 49 pts Hors-Classe
<input type="checkbox"/> <u>bonifications liées au corps:</u>	
Agrévés	40 points
Bi-admissibles	30 points
Certifiés	20 points
PLP	20 points
AE, P.EPS, CE.EPS	10 points
<input type="checkbox"/> <u>bonifications liées à situation familiale:</u>	
enfant handicapé	40 points
conjoint handicapé	40 points

Ets sensibles, ZEP, difficiles, pédag.diff.	80 points
--	-----------

Points forfaitaires	700 points
Maintien prioritaire	250 points

<input type="checkbox"/> Délég ^o Rectorale	2000 points
---	-------------

<input type="checkbox"/> Stagiaires en situ.	1200 points
<input type="checkbox"/> Maintien prioritaire	250 points

<input type="checkbox"/> MA: ancienneté	
moins de 6 mois	20 points
de 6 mois à 1 an	30 points
de 1 à 2 ans	40 points
de 2 à 3 ans	60 points
de 3 à 4 ans	70 points
de 4 à 5 ans	80 points
de 5 à 6 ans	90 points
de 6 à 7 ans	95 points
de 7 à 8 ans	100 points
de 8 à 9 ans	105 points
de 9 à 10 ans	110 points
de 10 à 11 ans	115 points
11 ans et +	120 points
<input type="checkbox"/> ancienneté de service	3 pts / éch.
<input type="checkbox"/> <u>bonifications liées à la catégorie:</u>	
M.A.3	10 pts
M.A.2	20 pts
M.A.1	30 pts
<input type="checkbox"/> <u>admissibilité ...</u>	
CAPES, CAPET, CAPLP	60 points
... agrégation	70 points
<input type="checkbox"/> <u>bonifications liées à situation familiale:</u>	
enfant handicapé	40 points
conjoint handicapé	40 points
<input type="checkbox"/> Maintien prioritaire	250 points

DELEGATION RECTORALE

C'est une affectation provisoire pour une année scolaire dans l'académie de votre affectation ministérielle. Elle peut vous permettre d'améliorer votre situation administrative à l'intérieur de l'académie sans cependant perdre votre poste. Elle est accordée par le Recteur et n'est jamais un droit. Il faut en faire la demande par l'intermédiaire de votre Chef d'établissement.

(Conditions à remplir: voir suite en page 3)

ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE

Le SNALC se félicite du recours désormais à un barème (voir QU n°1103 du 28 avril dernier), mais il déplore le retard avec lequel se tiendra la CAPN compétente (dont la réunion est prévue le 7 juillet!), ainsi que le maintien d'un trop fort pourcentage (20%) de nominations hors barème, avec les risques d'arbitraire que cela comporte – et que nous connaissons.

Le SNALC regrette également que le principe de l'appel à candidature soit reporté à un "ultérieurement" bien vague, et qu'aucun titre, tel que Maîtrise, Doctorat ou diplôme d'ingénieur, ne soit retenu dans le barème. Dans la même ligne de critères, le succès au CAPES, CAPET, CAPLC2 ou CAPEPS, et la bi-admissibilité à l'Agrégation ne rajouteront que 5 points. De même, il semble exagéré que l'affectation en établissement sensible ou en ZEP soit présentée comme une motivation possible du choix des candidats à ce niveau, d'autant que ces postes offrent déjà des compensations spécifiques.

Enfin nous nous inquiétons de la façon dont sera régulée la note pédagogique: il n'est que de lire le barème envisagé (QU n°1103 page 10) pour constater le manque d'uniformité du système, et le grand nombre de points obscurs à ce jour encore dans le projet de la DPE.



▲ TRIBUNE LIBRE ▲

Nous avons reçu un long courrier de Janet Raffailac à propos de l'ouvrage de Luc Gaffié L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN MILIEU SCOLAIRE, publié récemment par les Editions Ulysse à Bordeaux.

La place dont nous disposons ici ne nous permet d'en reproduire que quelques extraits qui touchent plus particulièrement à l'anglais:

L'enseignement des langues en France a subi des modifications radicales ces trente dernières années. L'accent a été mis sur la spontanéité et la créativité, laissant de côté la correction grammaticale, les innovateurs proposant des "méthodes toujours plus rapides et demandant de moins en moins d'efforts". Luc Gaffié se propose d'examiner ces "quelques recettes qui permettent à coup sûr de ne rien enseigner à des élèves qui étudient pourtant les langues pendant de nombreuses années". [...]

Les méthodes audio-visuelles, que l'on pronait voici un quart de siècle n'ayant pas produit les résultats escomptés, on les a remplacées par les méthodes audio-orales¹, accompagnées de manuels censés exposer la grammaire de façon "vivante, mais, toujours selon Luc Gaffié, "parfaitement illisibles par tout élève normalement constitué".

Une progression apparemment logique nous amène à la "pédagogie d'éveil", la "pédagogie de la créativité", qui exige qu'on laisse de côté les programmes classiques bien établis, les progressions rigoureuses, pour faire place à la "spontanéité créative".

¹ Encore moins attrayantes mais surtout moins coûteuses; nous parlerons dans un prochain article de la valse des manuels scolaires. Ndlr

Les documents étudiés doivent être des plus variés² et surtout "ne pas réduire les variétés de langue et le registre du vocabulaire à une forme normalisée, comme par exemple l'anglais 'standard'." Avec ce paradoxe, qu'au siècle de la communication on n'aura pas de langage commun. Vive la nouvelle Tour de Babel!

Pour les modernistes, donc, "ce n'est pas la langue qu'il convient d'étudier en priorité mais la manière dont elle se vit dans les divers contextes", partant toujours du "vécu de l'apprenant".

Luc Gaffié critique ainsi "l'application aux langues vivantes de la pédagogie d'éveil qui, en fait de créativité "interdit à l'élève toute créativité linguistique, puisqu'elle le prive des éléments qui lui permettraient la construction, et lui apporte des matériaux hétéroclites qui ne peuvent s'adapter qu'à un nombre très restreint de situations".

DO YOU SPEAK PEDAGUESE ?

Enfin Luc Gaffié s'en prend au jargon des "progressistes" qui ne parlent plus de l'élève, mais de l'apprenant" (...) aidé dans sa tâche, non par un professeur, mais par un "facilitateur d'apprentissage" ou un "observateur-conseiller du groupe-classe". Ce nouveau jargon s'appelle le "pédagouais". Comment le parler? Voici quelques exemples:

NE DITES PAS: Le professeur doit faire deviner le sens des mots nouveaux de la leçon.

DITES: Au niveau de l'explication lexicale, le meneur de jeu sollicitera la capacité inférentielle de l'apprenant à partir du support didactique textuel.

NE DITES PAS: Cet élève a toujours refusé de faire le moindre effort.

DITES: Le déficit d'investissement de cet apprenant lui a interdit de développer une stratégie d'apprentissage compatible avec l'élaboration d'un projet.

² mais toujours politiquement corrects, Ndlr.

NE DITES PAS: Le professeur doit demander aux élèves de corriger leurs erreurs.

DITES: L'animateur du groupe-classe incitera l'apprenant à une reconnaissance des causes de carence débouchant sur une remédiation. (...)

NE DITES PAS: Etablir un programme suivi d'une année sur l'autre.

DITES: Organiser la cohérence au niveau de la verticalité.

J. R.

DELEGATIONS RECTORALES

(suite de l'article de la page 2)

Conditions à remplir:

1. Etre titulaire d'un poste dans un établissement de l'académie de Créteil, et avoir sollicité l'affectation demandée au mouvement national de mutation.

2. Les Délégations Rectorales (DR) sont examinées dans 3 cas:

(i) **Raison de santé:** si vous sortez de réadaptation ou si vous connaissez de graves problèmes de santé; mais aussi si vous avez un enfant ou conjoint handicapé ou nécessitant des soins continus.

(ii) **Mesure de carte scolaire:** si vous souhaitez être maintenu(e) dans votre poste d'origine ou vous en rapprocher.

(iii.) **Rapprochement du domicile, en cas de situation exceptionnelle dûment justifiée.**

NB: Il n'y a plus de DR pour les Agrégés voulant aller en Lycée!

RMD

